

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2056

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Restructuration des îlots du centre - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Deschamps

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2056**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Restructuration des îlots du centre - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Située à l'interface entre Lyon et Saint Etienne, la ville de Givors présente une géographie urbaine complexe. Son centre historique est situé entre la voie ferrée et le Rhône, dans le lit d'inondation du fleuve, ce qui constitue une limite importante pour la réhabilitation de son centre ancien.

La requalification des îlots Salengro et Zola constitue un enjeu urbain important dans le droit fil des grandes opérations d'aménagement précédemment engagées par la commune. En effet, le centre-ville s'est en partie paupérisé et est fortement impacté dans son développement par son implantation au cœur de la zone inondable.

Situés à une centaine de mètres de l'Hôtel de Ville et de la gare, les îlots Salengro et Zola présentent une opportunité de mutabilité significative liée aux nombreux délaissés (espaces de stationnement, etc.) présents en cœur d'îlots. Les projets d'espaces publics et de voiries, actuellement engagés en direction du centre-ville et de la gare, permettent d'envisager une densification de ces îlots.

Suite à la réalisation d'une étude urbaine sur les îlots du centre et dans la continuité des orientations définies lors du lancement du projet de renouvellement urbain, un scénario d'aménagement a été approuvé par la ville de Givors et la Communauté urbaine.

Il repose sur une stratégie consistant à acquérir uniquement les parcelles nécessaires à une densification/ouverture du cœur de l'îlot Salengro. Cette hypothèse permettrait d'envisager la création d'une offre de logements et de mails Est/Ouest et Nord/Sud assurant l'ouverture de l'îlot sur le reste du centre-ville. Les places de stationnement supprimées pourraient être reconstituées sur l'ex tènement GDF (îlot Zola), à proximité immédiate de la gare.

Le projet intègre fortement les enjeux de développement durable par :

- le maintien et le renforcement d'une mixité résidentielle et sociale : accession abordable, accession libre,
- une densification du cœur d'îlot, à quelques mètres de la gare, susceptible de limiter l'étalement urbain.

Le projet est susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, c'est pourquoi il est préférable d'engager une procédure de concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées à l'élaboration du projet.

Le projet de requalification du centre poursuit les objectifs suivants :

- engager une dynamique de rénovation durable de l'habitat ancien dégradé dans le centre-ville,
- assurer une plus grande perméabilité entre les espaces publics et privés,
- réorganiser l'offre de stationnement du cœur de ville,
- promouvoir une plus grande diversité de l'offre résidentielle.

Le périmètre de la concertation est délimité par les rues ci-après (les allées et les rues en impasse qui y débouchent sont incluses dans le périmètre) :

- rue Charles Simon,
- rue de la République,
- rue Pieroux,
- rue Prévert,
- voie ferrée (entre la rue Prévert et la rue Sémard).

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- un dossier sera mis à la disposition du public :

. en Mairie de Givors-Place Henri Barbusse - 69700 Givors, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30,

. à l'accueil de l'Hôtel de Communauté urbaine - 20, rue du Lac - 69003 Lyon, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 30,

- ce dossier comprendra notamment :

- . la présente délibération,
- . un plan de situation,
- . un plan de périmètre de la concertation,
- . un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

La concertation débutera le vendredi 18 février 2011. Un avis administratif annonçant le début de la concertation préalable sera affiché en Mairie de Givors et au siège de la Communauté urbaine de Lyon. Cet avis sera par ailleurs publié dans la presse départementale. La fin de la concertation préalable sera annoncée ultérieurement, suivant la même procédure, 15 jours avant la clôture effective.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation préalable pour l'aménagement des îlots du centre dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre de Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du centre de Givors.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.